

Date de dépôt : 9 mars 2021

Rapport

de la commission de l'enseignement, de l'éducation, de la culture et du sport chargée d'étudier la proposition de motion de M^{mes} et MM. Natacha Buffet-Desfayes, Charles Selleger, Jacques Apothéloz, Pierre Nicollier, Yvan Zweifel, Jean-Marc Guinchard, Sylvie Jay, Claude Bocquet, Véronique Kämpfen, Sébastien Desfayes, Murat-Julian Alder, Vincent Subilia, Patricia Bidaux, François Lance, Fabienne Monbaron, Jacques Blondin, Jean-Luc Forni, Souheil Sayegh, Jean-Charles Rielle, Serge Hiltbold, Olivier Cerutti, Christo Ivanov, Nicole Valiquer Grecuccio : Allégeons et facilitons durablement les démarches administratives qui pèsent sur les événements sportifs à Genève

Rapport de M^{me} Natacha Buffet-Desfayes

Mesdames et
Messieurs les députés,

Les commissaires de la commission de l'enseignement supérieur ont traité, lors des séances des 18 novembre et 16 décembre 2020 ainsi que les 13 janvier et 3 février, la motion 2650, dont le contenu initial est le suivant :

Le GRAND CONSEIL de la République et canton de Genève considérant :

- les nombreuses démarches administratives auxquelles est soumise l'organisation de manifestations sportives à Genève ;*
- les rôles social et économique indéniables des événements sportifs ;*
- le nécessaire maintien, pendant les années qui suivront la sortie de la crise due au coronavirus et au-delà, de tous les événements sportifs qui garantissent animation et tourisme dans notre canton ;*

- *la LSport du 14 mars 2014 dans laquelle figure que « le sport est une composante de la cohésion sociale et du développement économique de Genève et de son agglomération » et qu'» il participe au rayonnement et à l'esprit d'ouverture de Genève » (art. 1, al. 2),*

invite le Conseil d'Etat

- *à limiter autant que possible le nombre de documents à remplir par les organisateurs de manifestations sportives ;*
- *à mettre au point un concept administratif pérenne qui permette aux organisateurs d'événements sportifs d'adresser leurs demandes d'autorisation à un service unique de l'Etat ;*
- *à permettre aux organisations qui ont déjà fait des manifestations sportives à Genève de faire part à l'Etat uniquement des changements qui interviennent dans les concepts sanitaires et de sécurité d'une année à l'autre ;*
- *à permettre aux organisateurs d'événements sportifs de présenter leurs concepts sanitaires et de sécurité pour l'ensemble de leurs activités et non plus de manière différenciée pour chaque activité (activités pré et post-manifestation comprises) ;*
- *à se coordonner avec les communes du canton pour faire en sorte qu'elles adoptent des mesures d'allègement administratif concordantes avec celles du canton pour les organisateurs de manifestations sportives.*

Les procès-verbaux ont été pris par M^{me} Elise Cairus. Qu'elle soit vivement remerciée pour la qualité de son travail.

Séance du 18 novembre 2020

Audition de M^{me} Natacha Buffet-Desfayes, auteure de la motion

Un grand engouement pour les manifestations sportives existe. Ils créent du lien social, de l'animation et constituent parfois un attrait touristique. La course à pied est un bon exemple. Les charges administratives qui pèsent sur les manifestations sportives sont lourdes, alors que ces événements sont souvent portés par des bénévoles qui ont beaucoup à faire, souvent à côté d'un emploi. Les annulations dues à la situation sanitaire sont des difficultés supplémentaires pour ces événements sportifs. Il existe en outre d'importants concepts. Beaucoup de partenaires sont engagés et les contacts avec eux sont nombreux, ce qui ajoute à la difficulté d'organiser des événements sportifs.

La volonté de ce texte est de simplifier les demandes d'autorisation, voire d'élaborer un concept pérenne, sans que les organisateurs aient tout à reprendre depuis zéro à chaque fois. Plus ce sera simple, mieux ce sera.

Questions des commissaires

Les commissaires évoquent des durcissements significatifs récents sur le plan administratif. D'une part, le renforcement sécuritaire depuis les attentats de 2015 en France. D'autre part, le volet sanitaire depuis la pandémie de COVID-19 qui implique des contraintes colossales.

Ils aimeraient aussi savoir si un concept pérenne – hors situation COVID – est prévu, reconnaissent le travail des bénévoles et aimeraient savoir quelles sont les difficultés que l'organisation d'événements sportifs engendre.

Réponses de la motionnaire

M^{me} Buffet-Desfayes répond qu'on peut se pencher sur le volet sécuritaire de 2015 qui doit se trouver dans un PL et voir ce qui pourrait être repensé raisonnablement. Concernant le volet sanitaire, elle est d'accord avec le fait que cela sera d'actualité pendant ces prochaines années. L'autonomie communale est quelque chose qu'il faut discuter et qui pourrait être aussi rediscuté à la Ville de Genève.

Le travail des bénévoles a été mieux reconnu ces dernières années, mais le niveau administratif reste très complexe. Travailler davantage avec la Ville d'abord puis avec les autres communes pourrait être une bonne chose, car ce sont les premières approchées par les associations qui vont qui ont un projet sportif. La COVID ne devrait pas rajouter des couches administratives et en tous les cas celles-ci ne pas être pérennisées. Il faut pouvoir concentrer les demandes dans un document unique.

Une coordination entre les divers services de l'Etat serait évidemment bénéfique.

La répartition des tâches est complexe. Il serait déjà très bien de faire en sorte que les organisateurs sportifs puissent s'adresser seulement au service des sports et n'avoir qu'un interlocuteur.

Discussion

Les commissaires précisent que la commission des travaux a voté la M 2388 qui voulait dématérialiser des demandes d'autorisation de construire,

car 80% des demandes d'autorisations sont actuellement traitées en 30 jours, ce qui pourrait être une piste à suivre.

Ils s'interrogent sur le fait de savoir si ce sont bien d'abord les communes qui pilotent les événements sportifs, puis l'Etat.

Il est relevé que les communes et le canton bénéficient de ces événements et de leurs retombées. Il convient ainsi de simplifier le travail des bénévoles.

Les commissaires estiment que la motion répond à un besoin, car tout ce qui peut simplifier l'administratif doit être fait. Il y a un problème pour les communes quand la territorialité est partagée dans le cadre d'un événement. Il faut une coordination entre tous les services compétents. Le but de ce texte est de simplifier les démarches administratives et de réduire le nombre d'interlocuteurs auxquels les organisateurs ont affaire.

Il est précisé qu'une fois que le formulaire en ligne est rempli, il y a des rendez-vous avec les divers partenaires impliqués. Tout cela est complexe pour les bénévoles qui n'ont pas réponse à tout. Si une manifestation a déjà eu lieu et que les dispositions sont les mêmes, il faut simplifier les démarches. Le DSES gère les concepts sanitaires liés à la COVID. Il faut souhaiter qu'ils ne soient pas pérennisés.

Le département de la cohésion sociale (DCS) précise que la loi sur la répartition des tâches (LRT) ne donne pas la possibilité au canton d'organiser et de gérer des manifestations sportives et que cela relève de la compétence des communes, sauf en cas de territorialité partagée. Le DCS peut aider à la coordination.

Le DCS est en contact avec beaucoup d'organismes de manifestations et connaît la lourdeur des démarches administratives. Pour des manifestations qui ont lieu chaque année, il faut re-remplir les mêmes formulaires. Il serait bon de revoir la répartition entre le canton et les communes. Les compétences ne sont toutefois pas les mêmes et le travail effectué non plus. Une coordination au moment opérationnel est nécessaire et se passe bien. La Ville a réuni il y a quelques années les organisateurs des grosses manifestations sportives pour connaître leurs problématiques. Les plus importantes sont liées à la santé et à la sécurité.

Les auditions du DSES, de Genève Marathon et de la Ville de Genève sont acceptées par la commission.

Séance du 16 décembre 2020

Audition de M^{me} Laure Luchetta Myit, directrice du service juridique (DSES)

M^{me} Luchetta Myit présente un point de situation concernant les démarches à effectuer pour organiser une manifestation sportive à Genève. Chaque année, environ 3000 demandes de manifestations sont faites à Genève. Environ 1500 d'entre elles se déroulent sur le domaine public. Il y a environ 68 manifestations sportives, dont 64 ont lieu sur le domaine public. Le droit applicable couvre divers cadres légaux (LCR, LDPu, la LRDBHD, LFFSM). Les demandes doivent être déposées par une personne physique au minimum 30 jours avant la manifestation. Des obligations sécuritaires ainsi que des normes sanitaires découlent des lois concernées.

Le traitement des demandes s'effectue comme suit :

L'organisateur doit se rendre au « Guichet manifestations » en ligne : <https://www.ge.ch/demander-autorisation-manifestation>. Ensuite ont lieu des séances de coordination avec les différents partenaires, des échanges et l'analyse des documents en vue de l'élaboration des divers concepts. Il y a aussi une instruction avec le service du médecin cantonal. Ensuite seulement, le préavis et les autorisations sont délivrés et la manifestation peut s'envisager. A l'issue de celle-ci, un bilan de la manifestation doit être effectué, en identifiant ce qui a bien ou moins bien fonctionné.

Un concept de sécurité doit être mis en place. L'objectif est de s'assurer que le dispositif de sécurité interne est adéquat. Il faut donc prévoir des agents de sécurité privée pour surveiller le site, contrôler les accès, réguler le trafic. Il faut des bénévoles en suffisance pour encadrer et diriger les participants, garantir la conformité des plans d'évacuation et la prise de mesures adaptées pour répondre aux risques identifiés.

Les points d'attention requis pour ce faire sont les suivants :

- garantir la mobilité (déviation, panneaux, interdiction de parquer,...) ;
- tenir compte de l'état du domaine public à ces dates (travaux existants demandant de sécuriser la zone ; autres manifestations ou événements) ;
- garantir l'accès aux transports publics – dévier des lignes TPG et/ou annoncer les retards ;
- assurer le maintien libre des axes prioritaires pour les véhicules d'urgence ;
- assurer l'accès sur site aux véhicules d'urgence.

Les principaux partenaires sont les suivants :

police, SMC, TPG, OCBA (DI), SABRA (DT), OCIRT, communes.

Le concept de prévention des risques est en lien avec le concept sanitaire. Il faut s'assurer que les mesures en matière de prévention de la consommation d'alcool et autres substances psychotropes répondent aux injonctions légales, essentiellement lorsque :

- a) la fréquentation attendue s'élève à 1500 personnes au moins ;
- b) l'événement est également fréquenté par des jeunes (personnes âgées de 25 ans et moins) ;
- c) une animation musicale est programmée ;
- d) des débits de boissons alcooliques sont prévus lors de l'événement.

Les points d'attention requis sont les suivants :

- respecter le cadre légal en matière de vente d'alcool (p. ex. formation du personnel de vente) ;
- diminuer les risques découlant d'une consommation inappropriée de substances (p. ex. accès à de l'eau gratuite, stand d'information, équipes mobiles de prévention) ;
- réduire les risques liés à la conduite sous l'influence de substances ;
- soutenir des partenaires subventionnés (p. ex. Carrefour addictions, FEGPA, action Nuit Blanche).

Les principaux partenaires sont les suivants :

SMC (cf. <https://www.ge.ch/organiser-evenement-divertissement-public-respectant-securite-sanitaire/concept-prevention-reduction-risques>).

Concernant le concept médico-sanitaire, il convient de s'assurer que les mesures en matière de prévention de survenance de maladies et d'accidents sont prises pour les éviter ou en réduire le nombre, leur gravité et leurs conséquences. Il faut maintenir le dispositif sanitaire cantonal et assurer la présence d'un service sanitaire proportionnel à l'évaluation du risque sanitaire que représente la manifestation.

Les points d'attention sont les suivants :

- avoir un dispositif de prise en charge médico-sanitaire autosuffisant pour les premières minutes après un incident-accident jusqu'à l'arrivée des secours ;
- veiller à ne pas surcharger les structures d'urgences par des situations cliniques qui pourraient être prises en charge dans le cadre d'un dispositif sanitaire de la manifestation.

Le constat actuel est le suivant :

- toutes les demandes sont centralisées ;
- le demandeur peut dupliquer la demande antérieure ;
- la demande est adressée aux partenaires ;
- le traitement personnalisé tient compte des spécificités.

Les faiblesses du système actuel sont les suivantes :

- la saisie du formulaire est fastidieuse et pas adaptée au type de manifestation ;
- la demande ne peut pas être modifiée ou annulée par le demandeur ;
- le demandeur a de la peine à s'y retrouver avec les notifications automatiques reçues et ne sait pas comment la décision est prise ;
- le demandeur n'a pas le suivi de sa demande et ne peut distinguer les préavis et les décisions finales ;
- certains fichiers du demandeur ne peuvent pas être annexés.

Pour alléger les démarches administratives, une refonte du guichet unique, dont les principaux objectifs sont les suivants, est envisagée :

- alléger les démarches administratives (distinguer les événements organisés par une association bénévole de ceux à caractère lucratif avec un professionnel) ;
- diminuer les délais de traitement par les autorités ;
- améliorer la coordination avec les communes et le canton ;
- ajouter les partenaires dans les flux d'approbation ;
- assurer le suivi automatique de la demande par les services concernés directement informés déposée par l'organisateur ;
- permettre à une personne morale de faire une demande ;

- guider l'organisateur dans le formulaire, avec possibilité de modifier et assurer le suivi ;
- garantir la confidentialité.

Tous les services de l'Etat, y compris les communes, sont impliqués pour permettre une orientation directe auprès des bonnes entités.

Les invites de la motion ont les mêmes buts que ce qui est envisagé pour la facilitation des démarches administratives.

Questions des commissaires

Les commissaires relèvent la difficulté d'organiser des manifestations à Genève, ils disent qu'il ne faut pas décourager les bénévoles.

Ils se demandent pourquoi les grandes manifestations ne sont pas différenciées des plus petites.

Ils évoquent les aberrations de certains préavis du SABRA.

Ils s'interrogent sur la possibilité d'engager des personnes moins qualifiées ou des mineurs, sur le fait de savoir si ce pourrait être des APM et sur la quantité de temps qu'il faudra pour alléger ces démarches.

Ils se demandent quelles autres pistes peuvent être suivies pour simplifier les choses et si cette motion pourrait permettre de prioriser le projet de refonte du guichet, puisqu'il n'est pas considéré comme prioritaire par l'OCSIN.

Réponses

M^{me} Luchetta Myit est d'accord avec le fait qu'il y a urgence. Les lois existantes et le concept qui est mis en place sont là pour être respectés. La refonte du guichet, initiée en 2019, n'a pas été retenue comme projet prioritaire, même s'il faudrait qu'elle le soit. Cette refonte nécessite des dépenses et durerait 18 mois.

La distinction entre grandes et petites manifestations est faite, notamment en ce qui concerne les concepts sécuritaire et sanitaire.

C'est la police qui encadre l'engagement des personnes responsables de la circulation et autres et qui décide si des personnes plus ou moins qualifiées peuvent se trouver à tel ou tel poste.

Il y a d'autres points envisagés pour la refonte du guichet et cette motion peut être utilisée pour faire avancer les choses.

Audition de M^{mes} Sybille Bonvin, cheffe du service des sports (SPO), et Marie Barbey-Chappuis, conseillère administrative à la Ville de Genève, ainsi que de MM. Pierre-Yves Stücki, adjoint de direction (SPO), et Daniel Pereiras, gestionnaire du domaine public

M^{me} Barbey-Chappuis considère les manifestations sportives comme des sources de rayonnement pour Genève et que toute simplification est la bienvenue. En 2018, les organisateurs avaient exprimé leurs préoccupations, notamment sécuritaires. Aujourd'hui, les plans de protection dus à la situation de la pandémie de COVID-19 alourdissent encore les différents concepts et il est bon que le Grand Conseil se penche là-dessus. Fixer des exigences trop élevées peut décourager certains bénévoles.

M^{me} Bonvin présente les faits suivants :

- En juin 2018, à la demande d'associations sportives, le service des sports a organisé une réunion visant à compiler les doléances et les propositions des organisateurs de manifestations sportives (Course de l'Escalade, Marathon de Genève, Triathlon de Genève, 20 km de Genève, Tour pédestre du canton et SportiGenève).
- En décembre 2018, Sami Kanaan (conseiller administratif chargé des sports) adresse une lettre au Conseil d'Etat pour solliciter une réunion avec les services concernés et les organisateurs de manifestations sportives.
- En novembre 2019 a lieu une réunion entre l'Etat, la Ville de Genève et les organisateurs de manifestations sportives pour améliorer le guichet unique et les processus d'autorisations.
- Début 2020, l'Etat entame la refonte du guichet unique pour l'améliorer, ainsi que le processus d'accompagnement lors des demandes d'autorisations.

La Ville agit comme intermédiaire entre différents partenaires. Le guichet unique est un outil fourni par l'Etat et qui permet de déposer une demande de manifestation, qu'elle soit sportive, culturelle ou autre, d'un intérêt communal ou cantonal. Lors d'une demande, tous les documents nécessaires à cette première étape sont fournis par les organisateurs. Le système transfère ensuite aux services cantonaux et communaux concernés la demande ainsi que les documents ad hoc.

Le service de l'espace public (SEP) analyse de manière approfondie chaque demande. En 2019, environ 40 autorisations pour l'organisation d'événements sportifs sur le domaine public ont été délivrées par le SEP. Le canton est impliqué dans l'ensemble des manifestations sportives se déroulant sur le domaine public.

Le SEP a souvent des contacts avec les organisateurs pour confirmer notamment la faisabilité d'un événement, la disponibilité des lieux requis, etc., et cela, avant d'adresser des demandes au guichet unique. Une fois la demande déposée, la requête est transmise à un gestionnaire du SEP, pour traitement, selon les étapes suivantes :

- établir toutes les demandes de préavis auprès des services concernés de la Ville ; selon les préavis, négocier pour trouver des solutions afin que l'événement puisse avoir lieu (changement de lieu, déplacement de structures, etc.) ;
- organiser une séance générale de coordination avec l'ensemble des parties prenantes (Etat, Ville, autres communes, organisateurs) ;
- s'assurer que tous les préavis et décisions des services de l'Etat soient en ordre (SMC, SABRA, etc.) ;
- délivrer l'autorisation si tout est au vert.

Quelques problèmes sont relevés par les organisateurs :

- il n'y a personne derrière ce guichet ;
- impossibilité de compléter, au niveau du guichet unique, la demande lorsqu'elle a déjà été déposée ;
- « ergonomie » du guichet unique à améliorer ;
- délais de réponse qui peuvent être longs ;
- temporalité des autorisations délivrées (parfois après la manifestation...).

Quelques exemples concrets :

- manque de clarté au niveau des exigences (parfois il est exigé un poste médical avancé à proximité de la ligne d'arrivée) ;
- pas d'uniformité de traitement et pas de discussion sur certaines décisions ;
- le concept sanitaire doit être déposé de façon anticipée (plusieurs mois avant) ;
- tout n'est souvent pas finalisé au niveau de la gouvernance ;
- la problématique du statut des médecins qui doivent avoir le droit de pratique sur le canton ; il n'y a en effet pas assez de médecins dans le canton qui sont disposés à encadrer et il y a impossibilité de prendre des médecins d'autres cantons ou d'autres pays ; cela pose un problème si la manifestation est intercantonale (p. ex. : Tour de Romandie) ;

- incompréhension sur l'exigence de plus en plus systématique d'avoir une ambulance dans le périmètre intérieur de la manifestation ;
- coûts très importants.

En conclusion, le concept sanitaire est lourd, complexe et toujours plus coûteux, ce qui décourage les organisateurs de manifestations ponctuelles.

Pour ce qui est du concept de sécurité, l'engagement de la police cantonale a un coût élevé. Seules les 200 premières heures ne sont pas facturées. Il n'existe aucun modèle fourni et le document est très souvent renvoyé par la police pour corrections. La gestion des passages ou des routes fermées par du personnel en uniforme – en lieu et place de bénévoles – entraîne un important surcoût. Il n'existe pas de coordination entre les différents intervenants ni entre les différentes institutions et les corps de police (cantonale vs municipales). Il n'y a pas non plus de suivi d'information lorsque de nouvelles personnes s'impliquent dans le dossier.

La conclusion à retirer de ces considérations est la suivante :

Le concept de sécurité est peu accessible et compréhensible pour des organisateurs sans compétences en la matière et les coûts qu'il induit sont très importants. Il existe peu de coordination et de transparence.

Concernant la mobilité, la demande de favoriser la mobilité douce est régulièrement faite. Les organisateurs négocient des tarifs auprès des TPG, mais ceux-ci sont augmentés régulièrement et donc à la charge de la manifestation. Les demandes des TPG sont financièrement lourdes. Il faut parfois prévoir une voie d'urgence dans le périmètre de certaines manifestations et compter la facturation des modifications de lignes TPG.

A ce stade, les pistes de réflexion sont les suivantes :

- mise en place d'un guichet unique plus ergonomique ;
- concevoir la possibilité d'insérer de nouveaux documents sans recommencer le processus ;
- pour les événements récurrents, transmettre uniquement les concepts qui ont été adaptés ;
- prévoir une personne de contact (coordination) pour toutes les questions relatives aux manifestations ;
- envisager la création d'un document, avec toutes les règles et normes en vigueur, mis à jour régulièrement ;
- élaborer une liste de FAQ ;

- organiser une séance d'échange avec les organisateurs une fois par année.

Audition de M. Benjamin Chandelier, directeur du Harmony Genève Marathon

M. Chandelier dit que les lourdeurs administratives ont compliqué l'organisation d'événements, et que ce constat est partagé par plusieurs autres organisateurs de courses. La période des menaces d'attentats a déjà eu un fort impact sur l'organisation des manifestations. La crise sanitaire actuelle peut nécessiter des mesures à court terme, mais qui ne seraient pas tenables sur le long terme.

Questions des commissaires

Les commissaires souhaitent avoir quelques exemples concrets de difficultés administratives rencontrées par les organisateurs.

Ils aimeraient connaître les détails concernant la menace terroriste et la situation sanitaire actuelle et leurs impacts sur l'organisation des manifestations à venir.

Réponses

M. Chandelier évoque le fait que le médecin cantonal ait voulu dialoguer directement avec l'organisateur (qui, lui, doit ensuite déléguer les tâches à d'autres personnes), plutôt que de parler avec les prestataires de l'organisateur directement.

Il rappelle aussi qu'il faut que des ambulances soient sur place, alors même qu'elles n'ont pas le droit de bouger ! En cas de nécessité, il faut donc appeler une autre ambulance en dehors du dispositif pour emmener le patient...

Cela échappe aux organisateurs et aux différents prestataires d'un événement et alourdit gravement les charges de l'organisateur.

Concernant le marathon, les règles se sont durcies suite à des attentats dans les pays limitrophes. Il a été imposé de mettre en place des blocs de béton au départ et à l'arrivée, même si, sur le parcours, il n'y a pas de protections spéciales. Depuis lors, pour protéger tout le parcours, du personnel en uniforme est présent de bout en bout (protection civile ou sociétés de sécurité, mais plus des bénévoles).

Les effectifs de protection civile vont être réduits de 40% ces prochaines années, ce qui va coûter cher si les concepts de sécurité se maintiennent et qu'il faut faire appel à des entreprises de protection privée.

La politique sportive genevoise est compliquée à comprendre. Il semble que la communication entre les différents acteurs n'est pas idéale.

En 2021, les organisateurs sont tous dans l'inconnu pour leurs manifestations, notamment pour celles du printemps et, dans un même temps, un nouvel événement de course à pied va avoir lieu cet automne, ce qui supprime une date de remplacement pour une manifestation qui serait contrainte d'annuler au printemps, ce qui crée de l'incompréhension... Le DCS déplore le même fait, car il a appris la tenue de ce nouvel événement de manière informelle.

Discussion

Les commissaires relèvent que les constats se recourent.

Ils regrettent que la refonte du guichet unique ne soit pas prioritaire.

L'audition de l'OCSIN est acceptée.

Séance du 13 janvier 2021

Audition de M. Eric Favre, directeur de l'OCSIN

M. Favre a discuté avec le DCS et le DSES. Il a noté une évolution du nombre de demandes et rappelle quelques chiffres.

Le guichet manifestations a été mis en service en 2009. En 2010, 2101 demandes lui ont été adressées, 1351 (80%) sur papier et 750 (20%) électroniquement. En 2019, 2933 demandes au total ont été effectuées, dont 20% sur papier et 80% par voie électronique. Les habitudes ont donc changé.

Le processus de priorisation des projets relève d'une instance interdépartementale (collège des secrétaires généraux) et pas de l'OCSIN. La demande de refonte du guichet manifestations est actuellement en 21^e place sur 22. Il n'y a donc quasiment aucune chance qu'elle soit réalisée cette année. Un investissement de 800 000 francs sera nécessaire pour ce projet.

Questions des commissaires

Ils s'interrogent sur les critères qui expliquent que cette refonte soit si loin dans la liste des projets, ils aimeraient connaître le classement des 22 projets et si quelque chose pourrait être fait plus vite et plus simplement pour alléger et faciliter les démarches administratives, en attendant la refonte du guichet unique.

Ils demandent s'il y a plus de personnel pour gérer l'augmentation des demandes électroniques.

Ils aimeraient savoir si 800 000 francs c'est une somme importante, si l'on tient compte de l'importance de l'enjeu et du nombre des manifestations qui est en constante augmentation et si les frais de fonctionnement liés à ce guichet sont importants.

Réponses

M. Favre répond qu'un processus de gouvernance a été mis en place en 2013 pour prioriser les demandes. Quelques critères pour la priorisation sont le retour sur investissement, l'impact sur la population et le rapport à l'administration. En premier lieu, trois experts analysent les demandes puis les résultats de ces analyses sont présentés au collège des secrétaires généraux.

Le vote de ce texte serait un signal fort pour l'administration cantonale et pourrait accélérer les démarches. Il faudrait alléger et faciliter les processus avant de les informatiser.

M. Alwin Arnold, chef de service à l'OCSIN, précise que le potentiel d'amélioration est énorme, car la procédure est actuellement chronophage. Tout cela sera également bénéfique pour la personne qui remplit la demande. La « mauvaise priorisation » est due au fait que c'est un gros département qui doit gérer des urgences, ce qui ne veut pas dire que les demandes en bas de liste ne sont pas importantes.

M. Favre dit que cet objet est priorisé en courant d'année, il faudra forcément décaler un autre projet. La commission peut donner des signaux avec la motion afin que cela bouge. Certains objets ont été décalés en 2021 en raison de la pandémie.

La gouvernance assure que les projets sont effectués selon des critères objectivés. Les 800 000 francs sont un petit investissement par rapport à certains autres et par rapport à son importance. Le projet de refonte du guichet manifestations pourrait démarrer au début de 2022.

Une proposition de loi devrait par ailleurs accélérer la mise en œuvre des démarches en ligne rapides.

Les frais de fonctionnement de ce guichet s'élèvent à 200 000 francs et concernent les charges de fonctionnement transitoires alors que d'autres sont induites par le projet. Les coûts et éventuels postes seront détaillés dans le projet de loi.

Discussion

La commission va attendre les documents dont a parlé l'OCSIN et retravailler les amendements de la motion, à la lumière de toutes les informations reçues.

Séance du 3 février 2021

Discussion et vote

Le DCS questionne l'invite 3 et aimerait savoir ce que signifie « l'impact sur la voirie ».

Le PLR précise que la voirie signifie plus largement les routes et concerne les manifestations qui ont un impact sur les fermetures de routes. Le but est qu'il y ait une bonne coordination lorsqu'il faut fermer les routes et qu'il y a plusieurs manifestations en même temps.

Il présente les amendements ci-dessous aux membres de la commission :

- *à placer la refonte du guichet online manifestations de l'Etat dans les priorités du collège des secrétaires généraux ;*
- *à repenser le guichet online unique de l'Etat pour simplifier au maximum les démarches administratives liées à l'organisation d'événements sportifs, éviter les doublons et offrir plus de flexibilité aux usagers ;*
- *à repenser le guichet online unique de l'Etat pour assurer la coordination des calendriers de tous les événements qui ont un impact sur la voirie ;*
- *à définir une personne de référence pour répondre aux questions des usagers du guichet unique ;*
- *à se coordonner davantage avec les communes pour faire en sorte qu'elles adoptent des mesures d'allègement administratif concordantes avec celles du canton pour les organisateurs de manifestations sportives et se coordonnent autour d'un seul et même calendrier sportif ;*
- *à proposer des facilitations des concepts sanitaires et sécuritaires actuels.*

Quelques questions de compréhension sont posées.

Les amendements proposés sont précisés et légèrement modifiés pour offrir une clarté et une cohérence fortes.

Les commissaires s'interrogent aussi sur l'extension de ce texte aux manifestations culturelles.

Ils arrivent à la conclusion que cela a du sens et décident d'adapter le texte pour étendre ses visées aux manifestations culturelles.

Votes sur les amendements modifiés

1^{er} amendement : Oui à l'unanimité

2^e amendement : Oui à l'unanimité

3^e amendement : Oui à l'unanimité

4^e amendement : Oui à l'unanimité

5^e amendement : Oui à l'unanimité

6^e amendement : Oui à l'unanimité

Vote sur la modification du titre de la motion

Modification du titre de la motion comme suit : « Allégeons et facilitons durablement les démarches administratives qui pèsent sur les événements sportifs **et culturels** à Genève » : oui à l'unanimité.

La présidente met aux voix l'ensemble de la M 2650 ainsi amendée :

Oui : 15 (4 PLR, 3 S, 2 PDC, 2 Ve, 2 MCG, 1 UDC, 1 EAG)

Non : –

Abstentions : –

La M 2650 telle qu'amendée est acceptée.

Proposition de motion (2650-A)

Allégeons et facilitons durablement les démarches administratives qui pèsent sur les événements sportifs et culturels à Genève

Le GRAND CONSEIL de la République et canton de Genève considérant :

- les nombreuses démarches administratives auxquelles est soumise l'organisation de manifestations sportives à Genève ;
- les rôles social et économique indéniables des événements sportifs ;
- le nécessaire maintien, pendant les années qui suivront la sortie de la crise due au coronavirus et au-delà, de tous les événements sportifs qui garantissent animation et tourisme dans notre canton ;
- la LSport du 14 mars 2014 dans laquelle figure que « le sport est une composante de la cohésion sociale et du développement économique de Genève et de son agglomération » et qu'« il participe au rayonnement et à l'esprit d'ouverture de Genève » (art. 1, al. 2),

invite le Conseil d'Etat

- à placer la refonte du guichet online manifestations de l'Etat dans les priorités du collège des secrétaires généraux ;
- à repenser le guichet online manifestations pour simplifier au maximum les démarches administratives liées à l'organisation d'événements, sportifs et culturels, notamment éviter les doublons et offrir plus de flexibilité aux usagers ;
- à repenser le guichet online manifestations pour assurer la coordination des calendriers de tous les événements qui ont un impact sur la voirie ;
- à définir une entité de référence pour répondre aux questions des usagers du guichet online manifestations ;
- à se coordonner davantage avec les communes pour faire en sorte qu'elles adoptent des mesures d'allègement administratif concordantes avec celles du canton pour les organisateurs de manifestations, sportives et culturelles notamment, et se coordonnent autour d'un seul et même calendrier ;
- à proposer des facilitations des concepts sanitaires et sécuritaires actuels.